béton pour certains ouvrages d'abord le long du Rhin. Dans le massif des Vosges, tous les dispositifs de destruction prévus aux points sensibles sont en place.

A partir de 1930, un premier barrage se dressera qui, progressivement, sera renforcé.

Votre Commission de l'armée continuera à exercer son contrôle sur l'exécution de ce programme. Elle a tenu à souligner que l'organisation défensive qui fait l'objet de ce programme ne doit pas faire perdre de vue le problème de la couverture, dont elle n'est qu'un des éléments.

La valeur des nouveaux ouvrages dépendra de la valeur des troupes qui les occuperont. C'est à l'abri de leur protection que se fera sans trouble la mobilisation de la nation armée. Il importe donc de confier la garde de ces ouvrages à des troupes spécialisées et parfaitement adaptées à leur mission. Les populations de l'Est demandent au Gouvernement et au Parlement une frontière solide qui les mette à l'abri des invasions.

M. Laville proteste contre l'excès de dépenses pour la guerre et dénonce le militarisme français.

M. Bouilloux-Lafont rappelle que les socialistes ont adopté le projet à la Commission de l'armée.

M. Burtin, socialiste, rappelle que 23 % du budget général sont affectés à la guerre et à ses annexes.

— D'ailleurs, en cas de guerre, dit-il, les ouvrages frontières seraient d'une valeur médiocre. La guerre future sera une guerre aérienne et une guerre chimique.

M. Burtin demande l'ajournement de la discussion.

Le colonel Fabry, président de la Commission de l'armée, explique que la préoccupation principale de la Commission de l'armée sera la guerre continentale. Par ailleurs, un projet militaire, basé sur l'emploi des réserves, comme le conçoivent les socialistes, nécessite une forte frontière.

— Notre politique de défense nationale est liée à notre politique de paix. Il est très utile que ce projet soit soumis aux Chambres à la veille de Londres. Si nous voulons tendre la main à l'Allemagne, il faut que nous puissions le faire en toute sécurité.

La séance est levée à midi et renvoyée à 15 h.

La séance est reprise à 15 h. 5, sous la présidence de M. Ferdinand Bouisson.

M. Maginot, ministre de la Guerre, monte à la tribune.

— A de rares exceptions près, dit-il, vous êtes tous d'accord pour mettre notre frontière à l'abri de l'invasion des épouvantables désastres que l'invasion entraîne et que la victoire même n'arrive à effacer. Aussi bien dans l'air que sur terre, nous éprouvons le besoin de nous défendre. La nécessité de mettre notre frontière en état de défense s'impose à nous avec d'autant plus de force que notre système de service à court terme ne nous donne qu'une couverture faible en effectifs. J'ai même affirmé la nécessité de modifier notre organisation pour renforcer notre couverture, car les fortifications ne serviraient à rien, si des troupes instruites ne les défendaient. (Applaudissements).

L'évacuation anticipée des territoires rhénans nous oblige à mettre notre frontière du Nord-Est en état de défense. Il est indispensable que cette frontière soit munie d'une fortification. Le public ne comprendrait pas que l'évacuation de la Rhénanie n'ait pas comme contre-partie immédiate la mise en état de notre frontière du Nord-Est. (Applaudissements). Nul ne peut nous contester le droit de nous prémunir ainsi contre une agression. L'opinion publique internationale saura le caractère strictement défensif de notre organisation.

Il faut que le programme soit achevé pour 1935, c'est-à-dire avant que nous entrions dans la période des classes de la guerre qu'on a appelées les classes creuses. Il est donc indispensable que nous puissions aller vite. Nous ne pouvons nous contenter des règles budgétaires annuelles. Il faulait passer des marchés pour plusieurs années pour les voies ferrées, les routes, etc., pour garder la main-d'œuvre étrangère, indispensable. Il faut prévoir des installations importantes.

Le ministre de la Guerre doit être certain que les travaux, une fois engagés, ne seront pas arrêtés. La vie du pays en dépend. Ce ne serait pas la peine de commencer les travaux pour les interrompre, ce serait des milliards absolument gaspillés. (Applaudissements).

Afin qu'au vote de ce projet ne se mêle aucune considération politique qui puisse vous gêner, je ne poserai pas la question de confiance. Dans son libre arbitre, conscient de sa responsabilité, la Chambre montrera par un vote quasi unanime que lorsqu'il s'agit d'un aussi grave problème de défense nationale, il n'y a plus de partis. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs). Elle montrera aussi au monde que si nous sommes parfois séparés par des divergences, nous sommes incapables d'agression envers qui que ce soit, nous avons la ferme volonté des peuples libres de faire ce qui dépend de nous pour assurer notre sécurité en même temps que notre indépendance. (Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite).

Le président met aux voix l'ensemble du projet. Toutes les mains, sauf celles des députés socialistes et communistes se lèvent. A la contre-épreuve, seules les communistes et les socialistes votent contre.

Le projet est donc voté à une très grosse majorité.

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur la Banque des règlements internationaux.

Après une intervention de M. René Brunet, la suite du débat est renvoyée à 21 h. 30.

Séance suspendue à 19 h. 05.

LE DIMANCHE
de Roubaix-Tourcoing
VA PUBLIER DANS SON NUMERO
DU 29 DÉCEMBRE
UN NOUVEAU FEUILLETON
L'AUTOMATE
DE MAX DU VEUZIT
l'auteur si goûté de « Mon Mari »
DEMANDEZ
le Dimanche de Roubaix-Tourcoing
A NOS VENDEURS
ET DÉPOSITAIRES
LE NUMERO ILLUSTRÉ : DIX PAGES
20 CENTIMES

CONTE

LE CHATEAU DE GENEVIÈVE

La vieille bonne Caroline présenta à nouveau sa face rougeaude et rondelette à la porte du salon.

— Les enchères vont leur train, annonça-t-elle, les prix montent, montent... C'est toujours le père Pomel qui tient la tête... 650.000 francs qu'il offre... Il est capable d'arriver au million... Faut-il qu'il ait gagné de l'argent avec ses chiffons, ce peillereau (chiffonnier à la campagne). Non, mais le voyez-vous châtelain de Cantaronne, ce chenapan ?

— Le fait est... murmura Mme de Cantaronne crispée.

— Pourquoi pas, après tout ? coupa Mlle Geneviève, nerveuse.

Caroline continua à dévider les nouvelles :

— On prétend que c'est pour M. Jacques, l'ingénieur, que le père Pomel achète le château... Il veut l'offrir à son fils en cadeau de noces.

— Jacques Pomel se marie donc ? demanda vivement Mme de Cantaronne. Et peut-on savoir avec qui ?

Il y avait dans la voix haut perchée de la vieille dame une sourde moquerie, comme un dédain d'aristocrate.

— Avec une riche héritière, à ce qu'on dit... Que voulez-vous, au jour d'aujourd'hui l'argent va à l'argent... et ce sont des gens de rien qui le possèdent...

— Caroline, allez prendre des nouvelles dans la cour du château, arrêta la jeune fille, et voyez où en sont les enchères...

Demeurées seules, les deux femmes se turent un long moment. Geneviève mordillait nerveusement une rose. Mme de Cantaronne paraissait accablée.

J'avais compté, prononça-t-elle enfin, sur la présence de ton cousin de Reversac... oui, Gontran m'avait promis d'être là pour adoucir l'amertume de cette vente forcée et de nous épargner le contact de tous ces gens de loi, de tous ces acheteurs...

— Comme tu retardes, ma pauvre maman, répliqua Geneviève en riant. Marchands et gens de loi font leur métier, qui est de flairer la bonne affaire; Gontran de Reversac aussi fait le sien, qui est de s'éloigner en vitesse, quand il est sûr de la mauvaise...

— Ma pauvre enfant, continua la mère, j'ai caché tant que j'ai pu notre ruine... J'aurais voulu pouvoir te marier avant. Malheureusement, les créanciers n'ont pas eu la délicatesse d'attendre... Tu vas être à présent d'un placement difficile.

— Comme un vin piqué, une marchandise éventée, ironisa Geneviève. Mais, maman, je travaillerai, je serai dactylo, institutrice, demoiselle de magasin.

— Pourquoi pas *peillerotte*, tout de suite, comme nos bourreaux ?

— *Peillerotte*, s'il le faut, je n'ai aucun préjugé. Mais pourquoi accabler ces gens-là, qui ne sont, en aucune façon, responsables de nos malheurs ?

— Comment, ça ne te fait rien à toi de songer que le château, habité par nous depuis cinq cents ans, va passer à des rustres enrichis ? Un château qui abrita jadis un roi de France, une reine de Navarre ?

— Oui, maman, François premier du nom, et son auguste sœur, Marguerite de Navarre. Eh bien, quand ces ombres illustres reviendront, elles seront accueillies par un marchand de chiffons qui leur dira : « C'est nous qui sont les princes ». Le roi et la reine seront très contents ; ils ont toujours été à la page...

— Geneviève, gémit la mère, ta désinvolture me stupéfie. Je vais finir par croire que tu n'es pas de cœur.

— Si, maman, mais je suis de mon siècle. J'aime les situations nettes et je sais regarder la vie en face. Nous sommes ruinées et je ne suis pas mariable dans ce que tu appelles « notre monde ». Au surplus, notre désastre est public, et si jamais un garçon me déclare qu'il m'aime, je serais bien obligée de croire que c'est pour moi-même. Vois comme tout est simplifié du coup. Moi, j'aperçois d'abord les bénéfices de la situation... Allons, sèche tes yeux on va monter faire nos paquets, et nous déménageons dans les quarante-huit heures.

La jeune fille eut un rire de bravade, elle secoua d'un coup de tête gamin une mèche de ses cheveux coupés courts et, en deux foulées de sportive, fut à la fenêtre dont elle souleva un coin de rideau.

— La vente est finie, annonça-t-elle. Ces messieurs s'égaillent dans toutes les directions... Les Pomel, père et fils, s'avancent vers le château : ils viennent nous présenter leurs orgueilleux hommages de conquérants... Je te supplie de rester calme, calme et digne, et surtout de ne pas solliciter de délai.

Les deux hommes, introduits par Caroline, s'inclinèrent d'un mouvement un peu gauche. Ce fut le jeune homme qui prit la parole :

— Excusez-nous, mesdames, de nous présenter ainsi devant vous... Les enchères viennent de s'arrêter sur le million... Nos hommes d'affaires régleront les détails de la succession... Nous venions vous prier, mon père et moi, de ne pas hâter votre départ... Je n'ai l'intention de m'installer ici qu'au printemps prochain... Vous avez donc tout le loisir...

— Messieurs, répliqua Geneviève, hautaine, nous serons parties dans les quarante-huit heures ! C'est donc vous qui aurez toute liberté... Mais peut-être désirez-vous visiter le château en détail ? C'est un désir trop légitime chez de nouveaux propriétaires, si vous permettez que les anciens vous en fassent les honneurs ? Maman, va montrer à M. Pomel père, les étages, la chambre du roi, la chambre de la reine... Pendant ce temps, je montrerai à M. Pomel fils le parc et les jardins, qu'il ne doit connaître qu'imparfaitement... Monsieur, si vous daignez me suivre...

La voix sonnait brève, claire, presque impertinente. Jacques Pomel suivait Geneviève de Cantaronne...

— Ici, la roseraie... là, les serres et le jardin d'hiver ; au fond, le parc avec la pièce d'eau, indiquait la jeune fille, le doigt tendu...

Il avait levé les yeux sur elle et il la contemplait.

— Vous m'en voulez, mademoiselle Geneviève ? interrogea-t-il avec douceur ; vous me traitez en ennemi ?

— Et pourquoi, je vous prie ?

Mais l'ayant vu si pâle, le sarcasme tomba. Elle se tut une seconde, puis, levant sur lui ses yeux clairs :

— Vous allez vous marier à ce qu'on dit, Jacques ?

Il lui répondit, la voix sourde :

— Avec celle que j'aime depuis l'enfance, ou avec personne.

Elle tressaillit, pensa défaillir, se dompta.

— Et celle que vous aimez ?

— C'est vous.

Elle reçut l'aveu en plein visage et, sous le choc, pâlit extrêmement.

— Hier encore j'aurais pu vous répondre, balbutia-t-elle, éperdue : aujourd'hui je ne le puis plus, sans risquer de paraître vile à vos yeux... je vous en prie, n'abusez pas de votre victoire...

Les mains du jeune homme tremblèrent. Il parla, il parla longtemps, triste, tendre et passionné, tandis qu'elle l'écoutait sans rien dire, pareillement bouleversée.

— Je ne sais si vous vous rappelez ce matin d'autrefois où vous m'avez surpris derrière le mur de clôture, à vous contempler par une brèche ? Vous m'avez tendu la main en me disant : « Viens jouer ». De ce jour, un grand orgueil est entré dans ma vie. J'ai juré de vous mériter, de me hausser jusqu'à vous à force de travail... Vous m'avez soutenu durant mes longues années d'études ; vous avez été la récompense possible, la lumineuse image... Et maintenant, vous voudriez me laisser à la porte du jardin enchanté ?

Il dirigeait vers elle — comme un tournesol vers le soleil — toute la lumière de ses yeux. D'un mouvement irrésistible elle lui tendit la main, comme autrefois et balbutia masquant, sous une gaieté factice, le tulmute de son être :

— Allons, viens jouer.

Il baisa la main offerte, passionnément.

... Ils arrivèrent au château, au moment où Mme de Cantaronne et le père Pomel descendaient gravement le grand escalier du premier étage.

Déjà Geneviève annonçait en riant :

— Maman, une grande nouvelle : Jacques demande ma main.

— Comment ? Quoi ? Que dis-tu ? bégaya la vieille dame abasourdie.

— Et naturellement, je la lui accorde : nous nous étions fiancés dans le parc, il y a quinze ans... Je pense que tu ne vas pas dédire ta fille pour la première fois...

GEORGES POURCEL.

Petite Correspondance

Nous prions nos correspondants, pour éviter toute confusion, de ne pas user de pseudonymes trop fréquemment employés, tels que « Locataire ennuyé, Propriétaire ennuyé, Lecteur assidu, Un abonné, Sainte Thérèse, etc... » ou du moins de les faire suivre de chiffres ou d'initiales.

Henri IV. — La situation est différente suivant qu'il s'agit d'une maison à usage d'habitation ou d'une maison à usage de commerce. En l'espèce, il y a en transformation d'un immeuble commercial en local à usage professionnel; il faudrait savoir dans quelle mesure le propriétaire a toléré ce changement. — G. T. H. — Tout dépend des conventions passées avec la société qui a fait construire. — F. B. 48. — Puisqu'il s'agit de réparations et non d'aménagements nouveaux, diteux augmentation du chef du Loyer actuel plus que suffisant. — M. 57. — Vous aurez certainement votre maison, mais pour que nous puissions vous renseigner exactement, il faudrait que vous nous disiez exactement en vertu de quoi vous être contraint de quitter la maison que vous occupez actuellement. — Locataire 50. — Il pouvait obtenir une indemnité égale à la moitié des loyers impayés à condition de produire soit un jugement soit une convention amiable passée avec le locataire et exonérant ce dernier de tout ou partie des loyers de la période de guerre. — C. D. N. 13. — Question délicate. Cependant, il est possible que si vous êtes chef de famille et ne possédez que cette maison on vous reconnaisse un privilège. — H. B. 72 Tg. — 1. Ou bien 125 fr. plus la différence entre les contributions actuelles et celles de 1914 ou bien au total 140 fr., si tous deux acceptes le forfait légal à la place de cette différence; 2. Votre question est trop générale; voyez un avocat. — Rex propriétaire. — Renseignements insuffisants. — Médotromasep. — La circulation des cycles est admise sur les trottoirs à condition que les machines soient conduites à la main. En outre, le long des routes et chemins pavés ou en état de réfection, la circulation des cycles est tolérée, en dehors des agglomérations, sur les trottoirs et contre-allées affectées aux piétons; mais dans ce cas les cyclistes sont tenus de prendre une allure modérée à la rencontre des piétons et de réduire leur vitesse en face des habitations. — L. B. M. L. 201. — 1 et 2. Nous l'ignorons; 3. Il faudrait d'abord connaître la date d'acquisition de l'immeuble. Reprise presque impossible, à première vue, avant juillet 1939, la maison étant à usage mixte, d'habitation et de profession, sans caractère commercial ou industriel. — Pipe. — C'est un peu délicat. Vous obtiendrez la réduction mais nous ne pourrons ici vous expliquer ce qui a trait à votre maintien dans l'immeuble. — Lecteur assidu 1384. — Nous l'ignorons.

LE KRACH de la Banque des Flandres

Plusieurs plaintes sont parvenues au commissariat d'Aniche; le montant des pertes dépasse 150.000 fr., pour cette région seulement.

Hier, après-midi, sur délégation de M. Richard, juge d'instruction, à Lille, M. Coissard a procédé à la levée des scellés apposés sur les locaux de la Banque des Flandres, rue d'Esquermes. MM. Debouvry et Manger, syndics de la faillite, étaient présents. Ils ont immédiatement pris possession des locaux afin de commencer l'examen de la comptabilité et toutes les opérations nécessaires pour fixer les chiffres de l'actif et du passif.

LE TRAITEMENT DE BASE DES FONCTIONNAIRES

Paris, 28 décembre. — On annonce dans les couloirs de la Chambre que par une voix de majorité, la Commission des Finances aurait modifié son vote de la veille et approuvé les propositions du Gouvernement fixant à 8.500 francs, avec effet rétroactif du 1er juillet 1929, le traitement de base des fonctionnaires. Elle a, d'autre part, décidé que ce traitement serait porté à 9.000 francs à partir du 1er janvier 1931.

Le Coin du "Broutteux"

Noël! Noël! cha ravive vin nou tchœur l'souvenance qu'étant afant, l'Petit Jésus v'not mette inne cotchilie sus nou s'oreiller!

Ah! ch'étot l'beau temps, sti là et tchan qu'in y busie, in n'peut po s'impêchi que d'l'ergretter et de s'dire in li même qu'in n'étra jamais pus aussi heureux!

Ch'est Noël, ch'est l'Petit Jésus, comme in dit par chi. Y a lommint, chez nos grands-pères, si pleins d'croyance, ch'étot l'pus belle fête de l'année. A tous les pélerins, à les voyageurs, à les pauvers gins, l'porte étot tout grande ouverte, pour v'nir s'récauffer à l'buche de Noë qu'in dijot et in leu donnet à boire et à mingi.

Noël! Noël! les cloques y carillonn'tout eu sonn'tent à toute volée pour annoncer qu'vin l'z'égliches injoliées, au preume, l'organisse y va jeuer l'air :

J'entends là-bas dans la plaine,
Des anges descendus des cieux,

Et, pus tard, l'grand messe, dite in grand pontificate étra tchantée par des chorisses, qui, du fond d'leu s'âmes, célébreront Noël, l'grande fête de la Nativité!

Ch'est Noël! les mjoches vont vin l'z'égliches visiter les crèches d'in qu'eu mitan des Rois mages et des bergers, in vot sur l'écours de l'Sainte Vierge, l'petit Jésus qui fait risette in ouvrant ses bras.

Noël! Noël! fêté pa des joyeux réveillons! J'ai sour'nance qu'inne année, à Paris, avec min copagnon Jean Noté, nous avimes fait l'réveillon et, tchan que c'fameux baryton d'l'Opéra y a tchanté :

Minuit chrétiens, c'est l'heure solennelle

tous les ceux qui z'accoutotteut dehors sur l'beul'vard des Italiens, y z'out applaudi et bissé l'célèbre artiste.

Y n'da po gramint qui saittent que c'Noël « Minuit Chrétiens », qui a eu tant d'succès depuis 1840, y a été composé par Adam, l'célèbre compositeur français, l'auteur du « Chalet », d'« Si j'étais Roi » et d'z'autes et acore d'z'autes si belles compositions.

Noël! Noël, l'Christmas qui est fête in Inguelterre, in peut dire au suprême! Et comme l'z'inglais, y m'a po d'fête et n'font po plaiji à leu vinte, y s'donn'tent des vintrées d'quo épouler.

Comben d'ojes, d'dindons, d'poulets, d'gross bif, d'plumpunding, d'avalés pou cheulle pus grande fête de l'année. Adan, tchan qui sont mates de faire aller leu machoire, y boitet du punch pou rimplir leu panche.

In Allemagne, à l'fête du P'tit Jésus, qu'in appelle Christ Nacht, vin tous les familles, y a l'arbe d'Noë, que ch'est inne branque qui erprésinte in abre d'ù qui pind des joujoux, des couques et des boubons pou l'z'afants.

J'ai l'triste souv'nance que l'z'allemands pindant la djerre, l'premire année qui z'étottent par chi, y nous ont d'mandé chinq mille boutelles de vin, chinq chints boutelles de champagne et quate chints boutelles de ild jeur peur fêter l'Christ Nacht. J'ai conservé, vin min Musée djerre, in p'tit arbre d'Noë qui z'ont couru invos.

A Paris, à l'Noë, ch'est acor la mote que l'velle au soir, les p'tits afants vont mette leu soulier vin l'queminée pou l'Petit Noël leu z'apporter des joujoux. Y a même inne chanson qui va essin :

Petit Noël, lance par ribambelles,
Des joujoux grands comme la Tour Eiffel
Des arlequins et des polichinelles,
Qu'on fait danser en tirant des ficelles,
Petit Noël, Petit Noël!

Pou l'z'afants qui z'ont été méchants, à l'place des bonbons et des joujoux, ch'est un martinet qui derche vin l'soulier d'Noël.

Nous autes, par chi, ch'est l'Saint Nicolas qui rimplache l'Petit Noël et s'charge d'récompenser les bons ou ben d'punir les paresseux et les désobéissants.

Auterfos, vin l'Midi d'la France, l'nut d'Noël ch'étot inne vraie fête; les paufes allottent d'mander la charité tonte l'nut et l'zafants leu j'tottent des sous. Vin les provinces, in Bourgogne, supposition, les jeneux d violon allottent jeuer et tchanter à les portes des vis cantiques de Noël.

Les pus grands peintes : Raphaël, Le Poussin Murillo, y z'ont erprésinté l'Adoration des Mages et des bergers. Et chés tableaux sont considérés comme les pus beaux chef-d'œuvre de la peinture.

Vin l'Eure-et-Loir, in fait des gâteaux qu'in appelle Coquelin. In Lorraine ch'est des Cognées. In Normandie in dit des Croquelins et, à Tourco, ch'est des coquilles.

Y a aussi inne coutcume, vin les grands journals illustrés, ch'est d'faire paraitre in numéro d'Noël qu'à d'certains ch'est inne véritable merveille. Y a d'vin des gravures qu'in peut incadrer, j'vous l'assure, car pa l'taleut, y val'tent autant que gramint d'tableaux d peinture.

Mais, chin qui s'a perpétué jusqu'à nos jours, ch'est les chants qu'in appelle des Noëls. Les ceux d'la Bourgogne, d'la Franche-Comté et d'la Provence étotent les pus beaux. Vin « l'Arlésienne », par Bizet, l'air du pus beau chœur est tiré d'un Noël Provençal.

Et, notez, qu'acore au jour d'aujourd'hu, vin l'zécoles de Provence, in tchante des vis Noëls. Si ben que j'm'ai dit : Si l'z'afants d'la Provence y tchantent des Noëls vin l'parlache d'leu pays, pouquo qu'les Tourtchégnos n'pourottent po tchanter, vin leu langage, in Noël qui resterot tout comme in Provence, inne tradition.

Ch'est vin c'l'idée qu'jai composé in Noël pou ête tchanté vin l'zécoles et les patronages. Mais pour approuver m'n'idée, j'ai d'mandé s'n'avis à nou Monseigneur l'Evêque de Lille qui m'a autorisé et qu'in m'souhaitant professiate y m'a béni au nom du P'tit Jésus! Vive Noël!

Faut po d'mander tcheu plaiji chucré qu'jai eu in erchevant cheulle réponse. Et je n'ôjios, in d'vin d'mi-même : ah! j'sus ben récompinsé d'avoir composé c'Noël, non po seulemint pour célébrer in grande fête mais acore pou rémémorer l'langache de mon vieux Tourcoing que j'aime taut et dont je suis fier d'être l'enfant!

Jules WATTEEUW.

DERNIERE HEURE

LA SÉANCE DE NUIT A LA CHAMBRE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la Banque des règlements internationaux.

M. Chéron répond aux interpellateurs et remercie cordialement ceux-ci. Tout doit se passer au grand jour, rien ne passera qui puisse compromettre l'état de paix. M. Chéron résume les inquiétudes que les interpellateurs ont manifestées à propos du fonctionnement de la Banque des règlements internationaux. Cette banque doit être un excellent moyen pour développer les échanges internationaux. C'est une sorte de coopérative des banques centrales d'émission. C'est un organisme privé à caractère commercial distinct des gouvernements. Le ministre indique que cette banque est « une société anonyme et par actions ».

M. Chéron établit que les experts n'ont pas outrepassé leur mandat et fait connaître les mesures prises pour éviter que la banque ne prenne une extension dangereuse.

Il ne faut pas avoir à redouter, conclut le ministre, ni la dictature financière de fait, ni la dictature financière de droit. Les négociateurs français ont conscience d'avoir bien travaillé au rapprochement des peuples. Si les deux conférences de La Haye mettent le point final à la question des réparations, nous aurons rendu à la paix du monde un inestimable bienfait. (Applaudissements au centre et sur divers bancs à droite et à gauche.)

A 1 h. 10, la priorité de l'ordre du jour Bonnet, contre lequel M. Tardieu a posé la question de confiance, est repoussée par 316 voix contre 271. L'ordre du jour de M. Thomson, accepté par le Gouvernement, est adopté à mains levées.

La séance est levée à 1 h. 15. Dimanche, séances à 10 heures et à 15 heures.

— Le Tribunal départemental du Cher a condamné René Trofault, 36 ans, employé de commerce à Châteauroux, inculpé de provocation de militaires à la désobéissance, dans un but de propagande anarchiste, à la suite d'un article paru dans un organe communiste.

LES NOMINATIONS OU PROMOTIONS DES MUTILÉS A 100 0/0 DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Paris, 28 décembre. — Le Gouvernement vient de déposer un projet de loi, tendant à nommer ou à promouvoir dans la Légion d'honneur les mutilés de 100 % à titre définitif pour infirmités résultant de blessures de guerre reçues postérieurement au 2 août 1914, qui auront obtenu la médaille militaire ou auront été nommés dans Légion d'honneur en raison de leurs blessures.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 28 décembre.

Ventes, 2.000; importations, 42.000; Américain, inchangé; Brésilien, inchangé; Egyptien, baisse 2 à 5.

NEW-ORLEANS, 28 décembre.

Cotons Middling Upland. — Disponible, 17.06; — Cotons à terme : Sur janvier, 17.06; mars, 17.35; mai, 17.60; juillet, 17.73; octobre, 17.71; décembre 1930, 17.81.

NEW-YORK, 28 décembre.

CLOTURE. — Cotons Middling Upland. — Disponible, 17.30; — A terme : Sur janvier, 17.10; février, 17.25; mars, 17.40-41; avril, 17.31; mai, 17.62-64; juin, 17.72; juillet, 17.81-82; août, 17.81; septembre, 17.81; octobre, 17.82; novembre, 17.82; décembre, inchangé.

Recettes : Aux ports de l'Atlantique, 2.000; aux ports du Golfe, 21.000; aux ports du Pacifique, 4.000; dans les villes de l'intérieur, 18.000.

Exportations : Pour la Grande-Bretagne, nulles; France et Continent, 15.000; pour le Japon, 2000.

Marché des Changes à l'étranger

Londres : Sur Paris, 123.83; Bruxelles, 349.55; Par hors banque, à 11/16; Prêt à court terme 2 1/2 à

New-York : Sur Paris, 391 1/2; Londres, 483.50; Cab. traite, 488.12; sur Bruxelles, 14.01.

SUCRES. — Cours prompte livraison, 377.00; — A terme : Sur janvier, 288.00; mars, 290.00; mai, 290.00; juillet, 294.00; septembre, 298.00; octobre, inchangé; décembre 1930 296.00. — Ventes, 6.000 tonnes.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, dimanche 29 décembre :

Aujourd'hui, sainte Eléonore; demain, saint Sabin.

Soleil : Lever à 7 h. 46; coucher à 16 h. 06.

Lune : Dernier quartier du 24; pleine le 30.

Pharmacies de garde : MM. Magron, 32, rue Neuve, et Nolant, 92, rue de Tourcoing.

Caisse d'Epargne : Caisse fermée jusqu'au 2 janvier.

Œuvre de Saint-François-Régis, 32, rue Richard-Lenoir : de 10 à 12 h.

Bibliothèque pour tous, 49 bis, rue du Vieux-Abreuvoir : de 16 h. 30 à 19 h.

Groupement Nordiste d'Echange (Bourse Libre de Timbres) : de 10 h. 30 à 12 h. 30, Grand'Place, 1.

Caisse Ouvrière de Ste-Elisabeth, 59, rue de Repoix : Permanence de 10 h. 30 à 12 h. 30.

Secrétariat Populaire Sainte-Elisabeth, 57, rue de Repoix : de 11 à 12 h.

Musée Wiertz (Hôtel de Ville) : de 9 à 12 h.

Concert de Carillon : de 11 h. 30 à 12 h.

Ecole Nationale des Arts Industriels : Musée de 10 à 12 h.

Fédération des Combattants Belges : à 10 h., assemblée générale, 126, rue de la Gare.

Mutuelle « La Famille » : à 11 h., assemblée générale, 30, rue Henri-Carette.

Association Régionale des Comptables : à 13 h. 30, banquet.

Comité des fêtes du Fontenoy : à 14 h., rue Saint-Vincent-de-Paul, distribution d'étrennes aux enfants.

Grande Fanfare : à 15 h. 30, 53, rue de Lannoy, Arbre de Noël.

Hippodrome-Théâtre : à 15 h. et 20 h. 30, « Déshabillez-vous ».

Central-Ciné-Théâtre : à 15 h. 30, séance récréative par les jeunes filles du Patronage du Carmel.

FÊTE DE SAINTE-CECILE :

A 11 h. 30, St-Sépulcre : Audition du Club Symphonique de l'Epeule.

A 20 h. 30, 1, place d'Amiens, banquet du Club Symphonique de l'Epeule.

A LA MÉMOIRE D'UN GRAND SERVITEUR DE ROUBAIX

Un monument sera élevé sur la tombe de M. Victor Champier

Au début du mois de décembre, Roubaix rendait un hommage funèbre unanime et émouvant au regretté M. Victor Champier, officier de la Légion d'honneur qui, à la tête de notre grande Ecole nationale des Arts industriels pendant vingt-sept ans, a si bien servi l'art français, ainsi que la renommée et la prospérité de notre ville par son activité, par sa vaste et haute culture, par la noblesse de son caractère.

Le regretté défunt, dont le souvenir reste vivace chez tous ceux qui l'ont connu, a donné au grand établissement qu'il dirigeait une impulsion magistrale.

Les qualités de cœur et d'esprit de M. Champier étaient si appréciées dans tous les milieux que l'on ratifiera partout avec empressement le projet spontanément formé de perpétuer sa mémoire et de manifester la reconnaissance de Roubaix en lui élevant un monument.

Un Comité de patronage avait été constitué et, en vue de faire prendre corps au projet, une réunion s'est tenue hier à 4 heures à l'Ecole nationale des Arts industriels, sous la présidence de M. Georges Motte, le distingué président de la Chambre de Commerce de Roubaix. Il s'agissait tout d'abord de créer un Comité d'initiative, dont la plupart des membres assistaient à la réunion.

M. Georges Motte, prenant la parole, a rendu hommage à la mémoire de M. Champier. Il a exposé le projet, a fait part des précieux concours déjà obtenus et dit quelles dispositions favorables il allait rencontrer dans la population, ce qui autorise à compter sur une rapide réalisation.

Le Comité de patronage

Voici la composition du Comité de patronage :

Président : M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — Vice-présidents : MM. Edmond Labbé, directeur général de l'Enseignement technique; Paul Léon, directeur général des Beaux-Arts.

Membres : MM. Loucheur, ministre du Travail; Hudelo, préfet honoraire; Langeron, préfet du Nord; Lebas, maire de la ville de Roubaix; Charlet, recteur de l'Académie de Lille; Louis Toulemonde, président du Tribunal de Commerce; Emile Toulemonde, président honoraire de la Chambre de Commerce de Roubaix; Joseph Dillies, vice-président de la Chambre de Commerce; Mme Ve A. Reboux, directrice du « Journal de Roubaix »; MM. P. Michaux, président des Amis de Roubaix; Maurice Dubrulle, président du Comité international de la Laine; Albert Prouvost, président du Syndicat des peigneurs de laine de Roubaix-Tourcoing; Jules Toulemonde, président du Syndicat des filateurs de laine peignée.

Le Comité d'initiative

Le Comité d'initiative est constitué ainsi qu'il suit :

Président : M. Georges Motte, président de la Chambre de Commerce, membre du Conseil supérieur de l'Ecole. — Vice-présidents : MM. Joseph Wibaux, président de la Société Industrielle et Commerciale de Roubaix, membre du Conseil supérieur de l'Ecole; Fernand Florquin, président de l'Association des Anciens Elèves. — Trésorier : M. Fernand Carissimo, membre du Conseil supérieur de l'Ecole. — Secrétaire : M. Henri Lagache, professeur de teinture. — Trésorier adjoint : M. Joseph Magot, économe de l'Ecole. — Secrétaire adjoint : M. Gaston Babbe, vice-président de l'Association des Anciens Elèves.

Membres : MM. Bruffaut, conseiller général, maire de Wattrelos; P. Burkard, ingénieur; E. Duhamel, ingénieur; Léandre Dupré, adjoint au maire de Roubaix; Honoré, architecte diplômé du Gouvernement; J. Leblanc, fabricant; Eugène Mathon, manufacturier; Eug. Motte, manufacturier, F. Motte, manufacturier; Ed. Rasson, manufacturier; Georges Selliez, manufacturier, membres du Conseil supérieur de l'Ecole; — A. Allard, entrepreneur; Beal, chimiste; F. Rousquet, directeur du Conservatoire national de Musique; A. Bufquin, directeur honoraire de la Banque de France; Et. Burlet, secrétaire administratif de la Chambre de Commerce de Roubaix; E. Buhrer, directeur de teinture; E. Catrice, industriel; R. Cooghe, artiste peintre; C. Dauman, directeur de tissage; Alf. Dames, secrétaire général de la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing; J. Doleron, constructeur; P. Dervaux, industriel; L. Deschepper, teinturier ; A. Dubois, ingénieur; Dupire-Deschamps, architecte; A. Fouvez fils, constructeur; Flor. Fray, secrétaire général de la Mairie de Roubaix; Georges Lehoucq, industriel; Désiré Ley, administrateur-délégué du Consortium des Industries Textiles de Roubaix-Tourcoing; Paul Motte, président de la Société de Géographie; Pierre Motte, manufacturier; Parenthou, entrepreneur; Ed. Prouvost, amateur d'art; J. Salle, architecte, vice-président de l'Association; A. Sonneville, président du Groupe des Beaux-Arts des « Amis de Roubaix »; A. Thibeau, constructeur; Valentin-Decoster, filateur, ancien président du Tribunal de Commerce; Vantomme, directeur de teinture, membres du Comité d'initiative et de protection de l'Ecole; — MM. les Professeurs de l'Ecole : MM. Barbotin, Barian, Baeyens; Mlles Burkard; MM. Cardon, Delommez, Doutreligne, Gantier, Labriffe, Golemblowski, Louchet; Mlles Lefebvre; MM. Lemaire, Pailler, Surel, Vanchoor; — MM. Charles Messeure, secrétaire général de l'Association des Anciens Elèves; A. Philippe, président du Groupe des Beaux-Arts de l'Association; A. Fouvez, président du Groupe de mécanique de l'Association; F. Fava, président du Groupe de filature de l'Association; C. Castel, président du Groupe de teinture de l'Association; L. Tiberghien, président du Groupe de tissage de l'Association.

La composition du Comité ainsi décidée, une sous-commission a été formée pour l'étude détaillée du projet sur lequel un premier échange de vues a été fait. Il a été admis que le monument serait élevé au cimetière, sur la tombe de M. Champier.

FEUILLETON du « JOURNAL de ROUBAIX » du 29 décembre 1929 N° 55.

La Reine des Opales

PAR CHARLES SOLO

Néanmoins, il eut, pour le magistrat, un de ses sourires les plus aimables.

Et, après les formules d'usage, il questionna :

— Avant d'occuper votre siège au tribunal de Paris, vous avez été aux colonies, m'a-t-on dit, monsieur ?

— En effet ! J'ai débuté comme avocat, à Saïgon, puis j'ai été attaché au Parquet de la Martinique.

— Très joli pays !... Vous y avez habité longtemps ?

— Cinq ans.

— Et ensuite, vous êtes rentré en France ?

— Pas tout de suite. Avant d'entrer dans la magistrature continentale, j'ai fait un séjour de deux ans en Guyane, à Cayenne.

Etait-ce un effet de son imagination ?... Etait-ce la réalité ? Il sembla au Babouin que M. de Linières, en disant ces mots, le regardait d'une façon particulière.

Mais il n'était pas homme à se laisser influencer par une supposition certainement mal fondée et il répondit d'un ton fort naturel.

— La Guyane, vilain pays où l'on rencontre plus de canailles que d'honnêtes gens.

— Le connaissez-vous aussi ?

— Jamais je n'ai eu l'occasion d'y séjourner mais l'Amazonie où j'ai gagné ma fortune dans les mines d'opales est voisine du pénitencier. Souvent, j'ai entendu les planteurs du Nord se plaindre des brigandages et des déprédations exercés par des forçats évadés.

Et, payant d'audace, il ajouta :

— Il paraît qu'on s'évade très facilement de la Guyane ?

— Hem ! Hem ! grommela M. de Linières mi-sérieux, mi-plaisant. Ça dépend du caractère et de l'endurance de